

RESOLUTION SUR LE CATACLYSME A MADAGASCAR

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Trente-Huitième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 22 au 28 février 1982 ,

Tenant compte du fait que la République Démocratique de Madagascar a subi de lourdes pertes à cause des cyclones Bénédicte , Electre, Frida et Gabrielle ;

Considérant que des milliers de personnes se sont trouvées sans abri ;

Reconnaissant que la République Démocratique de Madagascar vit actuellement une situation de catastrophe publique ;

Considérant la nécessité de faire preuve de solidarité envers le peuple malgache ;

Considérant que l'aide solidaire de la communauté internationale permettra à la République Démocratique de Madagascar de soulager la situation de catastrophe publique qu'elle traverse aujourd'hui ;

1. PRIE INSTAMMENT tous les pays de la communauté internationale et tout particulièrement les pays membres de l'OUA d'offrir une aide efficiente à la République Démocratique de Madagascar ;
2. INSISTE sur l'urgence de cette aide matérielle eu égard à la situation critique que vit le peuple malgache.